

AUPLATA SA
Société Anonyme au capital de 5.425.097 Euros
Siège Social : 162 rue du Faubourg Saint Honoré,
75008 Paris
331.477.158 R.C.S. PARIS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUIN 2013

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2012. Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2012.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 31 décembre 2012.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport sur les comptes annuels toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est notamment annexé un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1. Présentation des comptes consolidés du Groupe AUPLATA

Les comptes consolidés du groupe AUPLATA, constitué de la société AUPLATA SA (« la « Société » ou « AUPLATA ») et de l'ensemble de ses filiales (le « Groupe »), arrêtés au 31 décembre 2012 qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles d'évaluation et de présentation de l'information financière des normes internationales IFRS.

Il est rappelé que la Société a décidé d'adopter le référentiel comptable international IFRS pour ses comptes consolidés de l'exercice 2010.

En 2012, aucun changement de méthode comptable n'est intervenu à l'exception d'un point spécifique concernant la production immobilisée. Pour se mettre en conformité avec le cadre conceptuel des normes IFRS, AUPLATA a procédé à un reclassement de présentation de la production immobilisée au compte de résultat qui est désormais présentée en déduction des charges concernées. Conformément à la norme IAS 8, les comptes 2011 ont été retraités. .

2. Principaux chiffres consolidés

2.1. Bilan

<i>En K€</i>	31/12/2012	31/12/2011
ACTIF		
Actifs non courants	34 070	45.506
Actifs courants	10 488	4.641
Actifs destinés à la vente	24 860	23.153
Total de l'actif	69 418	73.299
PASSIF		
Capitaux propres (part du Groupe)	28 292	36.327
Intérêts minoritaires	-6	
Passifs non courants	8 886	8.278
Passifs courants	21 256	19.744
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	10 990	8.949
Total du passif	69 418	73.299

2.2. Compte de résultat

<i>En K€</i>	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	20.860	13 241
Résultat opérationnel courant	1.017	(1 258)
Résultat opérationnel	(9 894)	(5 937)
Résultat courant	(10 602)	(6 529)
Résultat après impôts des activités poursuivies	(12 456)	(5 449)
Résultat net	(12 789)	(5 609)

3. Faits marquants de l'exercice

3.1. Augmentation de capital

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 12 mars 2012, a constaté la création de 50 000 actions nouvelles de 0,25 euros de valeur nominale chacune, résultant de l'attribution gratuite d'actions au profit du Directeur Général décidée par le Conseil d'Administration en date du 6 janvier 2010, par incorporation de réserves prélevées sur un compte de réserves spéciales indisponibles constitué à cet effet, pour un montant de 12 500 euros.

Le 14 juin 2012, la société AUPLATA SA a procédé à une augmentation de capital réservée aux sociétés OSEAD et NEW GENERATION NATURAL GAS (NG2) avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) par création de 2 903 225 actions nouvelles, 322 580 attribuées à la société OSEAD et 2 580 645 pour NG2, pour un montant brut de 4 499 998,75 euros. Cette émission d'actions était assortie d'une émission de 2 903 225 bons de souscription d'actions (se reporter à la Note 2.4.20.2)

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 26 octobre 2012, a constaté la création de 146 664 actions nouvelles de 0,25 euros de valeur nominale chacune, résultant de l'attribution gratuite d'actions au profit d'un certain nombre de bénéficiaires décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2010, par incorporation de réserves prélevées sur un compte de réserves spéciales indisponibles constitué à cet effet, pour un montant de 36 666 euros.

À l'issue de ces augmentations de capital, le capital social d'AUPLATA SA se monte à 5 425 097 euros et est composé de 21 700 388 actions.

3.2. Nomination d'un nouveau Président Directeur Général

Au cours de sa réunion du 18 juin 2012, le Conseil d'administration d'AUPLATA a nommé Jean-François FOURT au poste de Président du Conseil d'administration de la société en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Gorgé. Cette nomination est consécutive à l'entrée au capital d'AUPLATA des sociétés OSEAD et NG2.

Le Conseil d'Administration du 29 juin 2012 a décidé de regrouper les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société. A compter de ce jour, Jean-François FOURT est devenu Président-Directeur Général d'AUPLATA et Didier TAMAGNO a été nommé Directeur général délégué.

3.3. Création de deux nouvelles filiales

Fort du retour d'expérience des actions de revégétalisation menées sur les sites miniers de Yaou puis de Dieu Merci, AUPLATA a créé VERDAL REFORESTAGE SAS (« VERDAL »), une société spécialisée dans l'ingénierie écologique et les travaux de restauration de milieux naturels dégradés, telles que les mines, carrières, remblais routiers et autres travaux de génie civil en partenariat avec un professionnel reconnu sur ces sujets en Guyane Française.

La Compagnie Minière de Dorlin (CMD) a été créée en vue d'exploiter le PEX de Dorlin accordé le 22 juillet 2010. Cette filiale va permettre à AUPLATA de débiter l'exploitation alluvionnaire du site.

3.4. Activité de production

La production d'or brut de l'exercice 2012 s'est élevée à 522 kg en progression de 38% par rapport à l'exercice 2011. Cette production inclut 185 Kg d'or brut produits par des sous-traitants sur nos sites miniers.

Les ventes d'or nettes se sont montées à 475 Kg à un cours moyen de 41.821 €, soit un total de 19,9 M€.

L'exploitation de Dorlin a commencé en octobre 2012.

3.5. Activités d'exploration

3.5.1. Campagne d'exploration sur le PER Courriège

Les actions engagées les années précédentes ont été poursuivies. Elles ont permis de confirmer la présence d'une zone minéralisée. Une demande de PEX est en préparation.

3.5.2. Campagne d'exploration sur le PER Bon Espoir

La campagne d'exploration commencée en octobre 2011 s'est poursuivie jusqu'à mars 2012. 350 trous à la tarière ont été réalisés et 2118 échantillons ont été prélevés et analysés.

Des campagnes complémentaires liées à l'exploitation de Dieu Merci et Yaou ont été entreprises.

Une campagne de forages sur le site de Yaou devrait être lancée en mai 2013.

Une demande de renouvellement du PER Bon Espoir a été déposée le 30 juin 2011 pour une durée de cinq ans et un engagement de dépenses de 1.250 K€. Cette demande reste à ce jour en cours d'instruction.

3.6. Coupon obligataire

Un coupon d'un montant de 594 571 € a été versé aux obligataires le 27 février 2012.

3.7. Autres évènements significatifs de l'exercice

3.7.1. Abandon de créance au profit ARMINA

La société AUPLATA SA a abandonné en date du 31/12/2012 une partie de la créance dont elle disposait sur sa filiale à 100%, la société ARMINA RESSOURCES MINIERES, à hauteur de 1 100 000 €. Cette créance, acquise dans le cadre du protocole de vente signé entre AUPLATA et GOLDEN STAR le 19 novembre 2009, a été inscrite dans les comptes d'AUPLATA pour un montant de 1\$.

Cet abandon de créance a été réalisé pour améliorer la structure du bilan de la filiale dont les activités avaient été financées par des apports en compte courant.

3.7.2. Titres Columbus Gold Corporation mis en équivalence

Compte tenu de la baisse significative et prolongée du cours de l'action COLUMBUS depuis le 1er janvier 2012 et du manque d'informations tangibles sur l'éventuelle réappréciation du cours, les titres COLUMBUS ont été dépréciés pour un montant de 11 496 K€.

3.7.3. Accord avec Columbus Gold Corporation

Contrairement aux anticipations, l'accord de cession de SOTRAPMAG n'a pas été finalisé en 2012, mais début 2013.

AUPLATA a néanmoins bénéficié en 2012 du versement de 1 156 K€ en application des clauses de l'accord signé avec Columbus fin 2011. Cet accord prévoyait le versement à AUPLATA de 1,5 MUSD en contrepartie de l'accélération du processus d'acquisition de SOTRAPMAG par Columbus Gold Corporation.

Malgré ce léger décalage, dans les comptes consolidés d'AUPLATA, SOTRAPMAG est pris en compte selon les règles fixées par la norme IFRS 5 en tant qu'activité abandonnée ou en cours de cession.

La cession de la société SOTRAPMAG a ainsi effectivement eu lieu en date du 16 janvier 2013.

3.8. Examen de la situation financière et du résultat du Groupe

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers correspondant aux comptes consolidés établis en norme IFRS et relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011.

3.8.1. Situation financière

Au 31 décembre 2012, l'endettement financier net consolidé (somme des emprunts et des dettes financières y compris l'emprunt obligataire pour 14,340 M€ moins les valeurs mobilières de placement pour 8,295 M€) s'élève à -6,045 M€. Au 31 décembre 2011 il s'élevait à -4,78 M€.

3.8.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est essentiellement constitué de ventes d'or, la part de la vente d'argent étant inférieure à 1% et la part des prestations de services se montant environ à 4%. Le chiffre d'affaires reste dépendant du niveau de la production de la Société, des cours de l'or au niveau mondial, et de la parité €/US\$.

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2012 s'établit à 20.860 K€, en hausse de 57,5% par rapport à l'exercice 2011. Cette croissance s'explique par l'effet conjugué de l'augmentation significative de la production (+25,3%) et la hausse du cours de l'or vendu (+32,2%). Avec un prix moyen de vente par kilogramme d'or s'établissant à 41.821 € contre 37.094 € / kg en 2011, AUPLATA a en effet profité d'un effet prix favorable au cours de l'exercice.

3.8.3. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant pour l'exercice 2012 s'établit en gain à hauteur de 1.017 K€ contre une perte de (1.258 K€) en 2011

Les charges d'exploitation ont progressé plus vite que le chiffre d'affaires : +38%. Cette évolution s'explique par le démarrage de l'activité sur le site de Dorlin et la remise à niveau des installations rendue nécessaire par la croissance rapide de la production.

3.8.4. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel pour l'exercice 2012 s'établit en perte à (9 894) K€ essentiellement en raison de la dépréciation des titres Columbus Gold pour un montant de 11 496 K€.

Afin de faciliter la compréhension de la performance et de la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre, des produits et charges opérationnels résultant d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie des activités et du résultat régulier du Groupe, ont été classés en éléments non récurrents.

Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne « produits et charges non récurrents » afin de faciliter la compréhension de la performance et la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont détaillés dans la note 4.22 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Il s'agit principalement de la dépréciation des titres Columbus Gold.

3.8.5. Résultat financier

Au 31 décembre 2012, le résultat financier ressort à (708 K€). Les produits financiers sont principalement constitués de plus-values réalisées et latentes sur VMP. Les charges financières sont constituées par les charges liées à l'emprunt obligataire et les charges d'emprunt liés aux contrats de SNC.

3.8.6. Résultat net

Après impôt sur les sociétés, le résultat net part du Groupe enregistré au cours de l'exercice 2012 s'établit en perte à (12.789 K€).

4. Délais de règlement fournisseurs de la SA AUPLATA

Exercice	En K€	Montant brut	Montant échu	Montant à échoir		
				A 30 jours au plus	A 60 jours au plus	A plus de 60 jours
2012	Fournisseurs	862		483	183	196
2011	Fournisseurs	756		370	112	274

5. Activité en matière de Recherche et Développement

A la suite de la mise en sommeil du projet Thiosulfate les efforts de recherche et développement sur ce projet ont été temporairement suspendus.

Les travaux de recherche devraient être relancés en 2013 sous l'impulsion du nouveau management d'AUPLATA.

6. Politique d'investissement

Les investissements du Groupe se sont élevés à 2,4 M€ financés sur fonds propres.

Ils correspondent essentiellement à du matériel d'usine, du matériel de forage et de carrière, à la remise en état et à la modernisation d'équipements existants.

7. Objectifs et politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers

7.1. Faits exceptionnels et litiges

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de procédures prud'homales. Des dommages et intérêts peuvent être demandés dans le cadre de ces procédures

À la clôture des comptes 2012, le Groupe est impliqué dans une huit litiges, provisionnés à hauteur de 69 K€.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

7.2. Risques liés à l'activité

7.2.1. Risques liés aux ressources

L'appréhension des ressources est au cœur de toute activité minière, elle représente un enjeu majeur dans la valorisation d'un projet industriel minier. Il existe une incertitude quant à la quantité ou la localisation de l'or situé sur les sites du Groupe.

Le Groupe procède régulièrement à des campagnes d'exploration sur ses sites miniers, y compris les sites en exploitation, afin d'améliorer la visibilité sur ses ressources. Néanmoins, certains risques et incertitudes demeurent en ce qui concerne les réelles quantités d'or exploitables présentes sur ses sites.

7.2.2. Risques fournisseurs

Dans le cadre de ses activités d'extraction et de traitement de l'or, le Groupe a recours à divers fournisseurs :

- fournisseurs de consommables (gasoil et produits pétroliers, acier, nourriture, pièces détachées, etc.) ;
- fournisseurs de machines de production et de matériel minier ;
- fournisseurs de transport ou de moyens de transport (hélicoptère, transport fluvial, etc.).
- fournisseur de personnel de sécurité

Sur l'année 2012, le fournisseur le plus important est le fournisseur de produits pétroliers, ces ressources étant nécessaires à l'exploitation des sites miniers, la Société devant générer sa propre énergie.

Le Groupe travaille avec l'entreprise TOTAL (dont l'agent mandataire est la société Bamyrag Pétrole), qui est non seulement l'acteur le plus important du marché guyanais mais également le fournisseur de l'armée, de la base spatiale de Kourou et de nombreuses autres grandes entreprises guyanaises. L'importance de ce fournisseur et l'existence d'une concurrence sur ce marché protègent le Groupe de toute pénurie. Par ailleurs, il est important de noter que le prix des produits pétroliers est fixé par le Préfet de Guyane tous les mois.

Cette dépendance vis-à-vis des produits pétroliers représente néanmoins deux risques pour le Groupe :

- un risque en termes de prix. En effet, les variations de prix du baril de pétrole ont un impact direct sur le coût de production ;
- un risque d'approvisionnement en cas de grève ou de blocus du port pétrolier, comme cela a été le cas au cours de l'exercice 2008. Toutefois, même dans ce contexte, Bamyrag Pétrole a été en mesure d'approvisionner le Groupe en carburant, ce dernier ne subissant donc aucune conséquence de ce mouvement social.

Sur la base des données consolidées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012, une hausse de 1 % des prix du pétrole, et donc du coût des achats de carburants nécessaires à l'exploitation opérationnelle relative aux activités de la Société aurait un impact négatif de l'ordre de 25 K€ sur les résultats du Groupe.

Les autres fournisseurs du Groupe n'ont qu'un poids plus restreint dans l'activité et sont substituables en cas de défaillance, de hausse significative des prix de leurs prestations ou de détérioration des conditions d'achat. Le Groupe estime par conséquent qu'il n'est pas en situation de dépendance vis-à-vis de ces derniers fournisseurs.

7.2.3. Risques liés à la concurrence

Un certain nombre d'entreprises, dont certaines disposent de ressources financières et techniques plus importantes que celles du Groupe, se font concurrence notamment en ce qui concerne l'acquisition et la mise en valeur de sites miniers. Ceci pourrait limiter le Groupe dans sa capacité et sa volonté de devenir un acteur fédérateur en Guyane Française par l'acquisition de nouveaux sites miniers.

En Guyane Française, les sociétés suivantes sont notamment présentes, sur l'exploration et/ou l'exploitation : Iamgold, Newmont, REXMA, Cie minière Boulanger, Cie Minière Espérance, SMSE.

7.2.4. Risques clients

Le Groupe ne s'adresse jamais au consommateur final d'or. La clientèle du Groupe est composée exclusivement de sociétés d'affinage, auxquelles l'ensemble de la production est vendue.

En raison de la structure de son marché mondial, l'or est une marchandise commercialisable partout, tout le temps et sous des formes très différentes. En conséquence, le Groupe estime le risque d'écoulement de sa production très faible. Le seul risque auquel le Groupe pourrait être exposé vis-à-vis de la vente de sa production concerne les conditions commerciales que lui accordent aujourd'hui les affineurs (dégradation éventuelle des conditions et modalités d'affinage et de vente). Toutefois, Le Groupe considère que le risque lié à une éventuelle dégradation de ses conditions de vente n'est pas de nature à remettre en cause ses activités et sa situation financière.

7.3. Risques liés aux conditions d'exploitation

Certains des sites d'exploitation aurifère du Groupe se trouvent au cœur de la forêt amazonienne guyanaise. Les hommes et les usines sont donc confrontés à un environnement inhospitalier. Plusieurs risques découlent directement de cette localisation.

En raison de l'isolement des sites miniers, la logistique, la gestion des transports et des ressources deviennent essentielles et stratégiques. Une défaillance dans la logistique, le système de production ou l'approvisionnement pourrait ainsi ralentir la production pendant plusieurs jours. Pour pallier toute éventuelle défaillance, le Groupe a mis en place un système d'approvisionnement et de stockage stratégique sur chacun de ses sites.

Sur l'ensemble des sites, il faut également prendre en compte un risque de vol ou d'attaque. Pour se prémunir contre ce risque, le Groupe a recours à un service de sécurité compétent. En outre, afin de limiter au maximum les risques, les lieux de stockage changent régulièrement et l'or n'est jamais stocké en grande quantité sur site.

Il existe également un risque d'occupation de la mine ou de ses environs par des orpailleurs illégaux. Dans ce type de conflit, le risque ne réside pas dans le pillage des ressources de la mine, mais plutôt dans la difficulté à mettre en place un outil industriel d'exploitation aurifère sur un site occupé. La proximité de la gendarmerie, dont l'appui est immédiat dans de telles situations, est un facteur supplémentaire de sécurité. Le Groupe a entrepris de clôturer ses bases vie sur les sites se trouvant à proximité de zones connues d'orpaillage illégal.

Enfin, les conditions météorologiques peuvent également influencer sur la bonne marche de l'extraction du minerai. En effet, une pluviométrie plus élevée que la normale peut avoir des conséquences sur la quantité de minerai extraite car cela peut entraver la progression du matériel roulant.

7.3.1. Risques liés au recours de financement par défiscalisation par la Société

A l'instar de nombreux opérateurs économiques en Guyane, le Groupe a participé à des opérations de défiscalisation depuis 2001, dans le cadre des dispositions de l'article 199 undecies B du CGI.

Ces opérations concernent des investissements en matériels d'exploitation (camions, broyeurs, pelles...). Elles sont réalisées via des structures ad hoc créées afin de permettre ces opérations de défiscalisation et n'ont aucun lien avec les dirigeants ou mandataires sociaux.

Aux termes des documents contractuels existants entre les SNC d'investisseurs et le Groupe, si ces opérations de défiscalisation venaient à être remises en cause pour non-respect par l'une des sociétés du Groupe des dispositions fiscales applicables, ceci au cours des cinq années suivant la conclusion de ces opérations, la société concernée pourrait alors voir sa responsabilité contractuelle engagée. La Société estime que ce risque est peu important.

Par ailleurs, en cas d'investissements significatifs, supérieurs à 1 million d'euros par société, et de demande d'accord préalable à leur mise en œuvre, ces dispositions fiscales avantageuses restent dépendantes du respect de la réglementation applicable, en particulier sur l'utilisation des équipements miniers financés au travers de ces dispositifs (permis d'exploiter, autorisations ICPE, notamment).

7.4. Risques liés à l'organisation du Groupe

7.4.1. Risques humains

L'activité d'extraction aurifère se déroule, pour les personnels des mines, dans des conditions de travail et d'isolement difficiles.

Le caractère attractif des rémunérations compense néanmoins, pour des personnes souvent originaires de pays dont le niveau de vie est très inférieur à celui de la Guyane Française, la pénibilité du travail. Il est en effet important de noter qu'une partie significative des effectifs opérationnels est issue des pays voisins de la Guyane Française, ces frontaliers étant attirés par le niveau des rémunérations proposées ainsi que le système de protection sociale. Cependant, une certaine incertitude règne sur la fiabilité de la qualité de ces recrutements qui de plus sont soumis à certaines contraintes administratives.

Par ailleurs, au niveau des postes plus qualifiés (ingénieurs des mines, géologues, techniciens de laboratoire), les profils sont relativement limités en nombre et les conditions d'exploitation et de vie que proposent des activités telles que celles exercées par le Groupe rendent parfois difficile le recrutement de ces salariés.

7.4.2. Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clefs

Le Groupe est géré conjointement par une équipe dirigeante et a mis en place un système de management dans lequel le pouvoir et les responsabilités ne sont pas tous centralisés entre les mains d'un seul manager clef. C'est pourquoi le départ de l'un ou l'autre des managers actuels ne remettrait pas en cause définitivement le modèle de fonctionnement de la Société, même si le secteur minier souffre aujourd'hui d'un certain effet rareté en termes de compétences humaines.

7.5. Risques de marché

7.5.1. Risques liés à la fluctuation du cours de l'or

En tant que producteur d'or, le Groupe commercialise l'or extrait de ses sites sous forme de lingots bruts à des affineurs clients finaux du Groupe.

Le prix de vente de la production du Groupe est déterminé par le cours de l'or en vigueur sur les marchés mondiaux. L'or étant une matière première cotée au niveau mondial sur toutes les grandes places financières, il est impossible pour le Groupe, comme pour n'importe quel autre acteur du secteur, d'en maîtriser le prix.

De nombreux paramètres peuvent faire évoluer le cours de négociation de l'or, cette matière première présentant cependant toujours des acheteurs (les États au titre de leurs réserves, acteurs industriels ou investisseurs financiers).

Le cours de l'or auquel est vendue la production du Groupe est déterminant en ce qu'il impacte directement son niveau de chiffre d'affaires et de rentabilité. Ainsi une variation du cours de l'or de 1000 euros/kg aurait eu un impact de 475 K€ sur le résultat en 2012.

7.5.2. Risques de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

7.5.3. Risques de taux d'intérêt

Outre l'emprunt obligataire dont une partie est à taux fixe et une autre partie est indexée sur les cours de l'or, au 31 décembre 2012, au niveau consolidé, les emprunts, dettes financières et lignes de crédit diverses portants intérêts sont uniquement constitués des emprunts liés à la conclusion de contrat de défiscalisation et d'achat de matériel. Ces emprunts, généralement formés pour une durée de cinq ans à l'origine, portent intérêt à des taux fixes, variant de 5,25% à 8,50% l'an selon le contrat.

Le Groupe estime par conséquent que son exposition au risque de taux d'intérêt est inexistante en ce qui concerne les passifs affichés à son bilan.

La trésorerie de la Société est placée le cas échéant en SICAV monétaires ou en compte de trésorerie. Une baisse des taux d'intérêt aurait ainsi des conséquences sur les niveaux de rémunération de la trésorerie affichée par le Groupe.

7.5.4. Risques de taux de change

Les activités du Groupe sont réalisées au travers de sociétés basées sur le territoire français dont la monnaie est l'euro. Ainsi, à l'exception de certains matériels (boulets et marteaux notamment) pour lesquels l'entreprise fait appel à des fournisseurs brésiliens, l'ensemble des éléments comptabilisés dans les comptes d'AUPLATA est libellé en euros, et à ce titre, le risque de change est considéré comme peu significatif par la Société.

Il convient toutefois de préciser que les modalités de vente de la production d'or par AUPLATA impliquent de faire référence au cours de l'or au niveau mondial, soit à un cours exprimé en dollars américains. Ainsi, même si AUPLATA facture l'affineur en euros, le prix de vente de la production est dans un premier temps exprimé en dollars l'once (\$ / oz), puis converti en euros au titre de la facturation. En conséquence, le niveau de chiffre d'affaires affiché par AUPLATA, et donc le niveau de ses résultats, dépend non seulement du cours de l'or exprimé en dollar l'once, mais également de la parité euro / dollar au moment de la vente même de la production.

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2012, et sur la base d'une parité moyenne euro / dollar observée sur l'année 2012 d'environ 1.285, une évolution défavorable de 1 cent de la parité euro / dollar aurait eu un impact d'environ 160 K€ en terme de chiffre d'affaires et donc de résultat avant impôt sur les sociétés, toutes choses étant égales par ailleurs au niveau du cours mondial de l'or.

À noter toutefois que certaines charges sont également corrélées à l'évolution du dollar (pétrole notamment) ou plus directement liées (redevances, assurance liée au transport de l'or,...).

Par ailleurs, au 31 décembre 2012, la Société détient 30.276.266 actions cotées sur le marché TSX de la Bourse de Toronto. Le cours de ces dernières est en dollars canadiens. À travers la détention de ces actions, la Société est exposée à un risque de change euro/CAD au moment où elle vendra tout ou partie de ces actions.

7.6. Risques sur actions

Ainsi qu'il est précisé ci-dessus, la Société détient 30.276.266 actions COLUMBUS cotées sur le marché TSX de la Bourse de Toronto. Au 31 décembre 2012, la valeur brute des titres COLUMBUS s'élevait à 26,6 M\$CAD. La Société est par conséquent exposée à la variation du cours de bourse de ces actifs. A ce titre une provision pour dépréciation des titres Columbus en 2012 a été comptabilisée à hauteur de 11 496 K€.

Il est par ailleurs précisé que la Société ne détient aucune de ses propres actions.

7.7. Risques liés à la réglementation applicable et à son évolution

Ce paragraphe a pour objet de décrire les risques généraux en matière réglementaire encourus par AUPLATA. Ce type de risque est quasiment immesurable. Toutefois, il est à noter que les sites et les installations minières du Groupe font régulièrement l'objet de visites par les autorités compétentes afin de vérifier que le Groupe se conforme bien aux lois et règlements en vigueur. Le processus de normalisation de ses installations est un processus continu, chaque nouvelle installation et/ou modification étant susceptible d'entraîner de nouvelles normalisations.

7.7.1. Risques liés à l'obtention des titres miniers d'exploitation

Les titres miniers sont octroyés par l'État et confèrent, à leur titulaire, le droit exclusif d'exploration ou d'exploitation indivisible sur les substances et les surfaces mentionnées dans la décision d'octroi.

À l'expiration des différents titres miniers que détient le Groupe, une procédure de renouvellement est systématiquement mise en œuvre de façon à bénéficier des mêmes conditions d'exploitation.

L'obtention de permis miniers représente « un point critique » pour le Groupe comme pour toutes les entreprises dont l'activité est axée sur l'exploitation des sous-sols. L'Administration disposant d'un pouvoir discrétionnaire pour délivrer les titres miniers, si le Groupe venait à ne plus répondre à la réglementation minière, ses relations avec l'Administration française pourraient se détériorer et avoir un impact négatif sur les autorisations nécessaires au Groupe pour maintenir son exploitation dans les mêmes conditions.

De plus, le processus d'obtention de titres miniers étant relativement long, si l'étude du dossier par l'Administration devait nécessiter des délais supplémentaires, cela pourrait être préjudiciable pour les activités du Groupe.

Par ailleurs, préalablement à toute exploitation, une demande d'ouverture de travaux est à réaliser, précisant notamment les caractéristiques principales des travaux prévus avec documents, plans et coupes nécessaires et, lorsqu'il y a lieu, leur décomposition en tranches. Les usines du Groupe font également l'objet d'une autorisation ICPE. Tout délai d'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation pourrait être préjudiciable à la Société. Le Groupe s'est efforcé de mettre aux normes l'ensemble de ses installations améliorant considérablement ses relations avec les administrations compétentes.

7.7.2. Risques spécifiques liés à l'environnement

Au titre de ses activités minières, le Groupe est tenu de respecter la réglementation relative à la préservation de l'environnement principalement dictée par le Code Minier et le Code de l'Environnement et placée sous le contrôle de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement – DEAL et de l'Office National des Forêts – ONF.

Le Code Minier ainsi qu'un certain nombre de décrets spécifiques mettent en avant de grands principes réglementaires conduisant les exploitants à limiter au maximum la déforestation nécessaire à leurs activités et réhabiliter les lieux après exploitation d'un site – évacuation de toutes les installations fixes et des matériels liés à l'exploration et l'exploitation, remblaiement des zones affouillées, réhabilitation des zones forestières, etc. En effet, l'exploitation minière implique une incidence sur le milieu naturel en raison, entre autres, de la déforestation opérée sur les sites concernés et sur les réseaux d'accès à ces sites. Ainsi, il existe un impact sur la faune et la flore qu'il convient toutefois de relativiser au regard des surfaces mises en jeu par rapport à la taille globale de la forêt guyanaise.

Lors de la fermeture définitive de chacun des sites d'exploitation, tous les aménagements divers sont détruits et évacués, les surfaces exploitées étant progressivement revégétalisées. Afin de couvrir le coût lié à l'exploitation et à la fermeture d'un site de production aurifère, l'exploitant est tenu de présenter des garanties financières suffisantes. Ces garanties doivent couvrir les frais de contrôle environnementaux à effectuer durant l'ensemble de la période d'exploitation du site et les frais liés à la fermeture du site – remise en état des lieux et replantation). Cette réhabilitation environnementale a un coût estimé qui est provisionné au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation d'une zone par AUPLATA. Si ces coûts n'étaient pas provisionnés, cela pourrait avoir un impact négatif pour AUPLATA, tant sur sa situation financière que sur ses relations avec les autorités administratives françaises quant au respect de la réglementation minière. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012, la provision pour réhabilitation environnementale s'élève à 1 125 K€.

En marge de ces aspects liés aux conséquences directes de la déforestation, les principales incidences environnementales, pendant la vie sur les sites miniers, résident dans l'évacuation des déchets domestiques et mécaniques (stockage des carburants avec aires de rétention et des huiles de vidange usagées pour éviter tout risque d'impact sur l'environnement, évacuation périodique vers des centres agréés pour traitements).

Au regard de la taille des installations et de l'isolement des sites, il est important de préciser que les conséquences sur l'air (rejets atmosphériques résultant de la consommation de gazole ou d'essence), les impacts liés aux bruits des machines et les impacts sur les paysages et l'agriculture locale sont relativement modérés et ont fait l'objet de mesures par l'Apave.

Par ailleurs, le Code de l'Environnement implique notamment une gestion optimale des eaux utilisées dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation des sites miniers. Ainsi, AUPLATA s'attache à faire usage des ressources en eau disponibles de manière raisonnée dans le cadre de ses activités. Sur l'ensemble de ses sites, le Groupe utilise des circuits d'eau fermés.

7.7.3. Risque relatif à la question archéologique

Le site minier de Yaou est situé sur un site du type « montagne couronnée », endroit présentant en son sommet des vestiges de fortifications ou de fossés, c'est-à-dire un site archéologique amérindien potentiel (des éléments découverts sur place signalent la présence de villages fortifiés fréquentés sur de longues périodes). Ce type de site a été mis en avant pour la première fois lors d'un inventaire archéologique relatif à la Guyane, inventaire réalisé en 1952.

Aujourd'hui, sur la base de la réglementation en vigueur, la mise en exploitation du site de Yaou par AUPLATA implique la réalisation préalable de recherches archéologiques sur le site. En vertu des titres miniers d'AUPLATA sur ce site la Société devrait s'acquitter d'une taxe équivalente à 37 cts d'euros par m² concerné au titre des fouilles préventives à réaliser sur place.

Considérant la spécificité de la situation, des discussions ont été engagées par la Société, notamment afin de limiter l'impact financier à supporter par AUPLATA dans le cadre de la réalisation de cette étude archéologique préalable à la mise en exploitation.

Aucune décision n'a pour le moment été prise concernant un éventuel ajustement du montant de la taxe à acquitter par AUPLATA au titre de ces fouilles préliminaires ; étant rappelé que cette décision, s'agissant d'une disposition fiscale, reste du seul ressort du Préfet de région. Des fouilles préliminaires ont toutefois été engagées début novembre 2006, sans qu'un accord précis n'ait été trouvé sur ce point.

Au-delà du risque relatif au paiement de cette redevance, il convient de signaler que la Société AUPLATA a bénéficié en 2005 et 2006 de levées partielles des contraintes archéologiques en raison de son installation sur le site en vue de sa mise en exploitation. Ainsi, les surfaces correspondantes à l'Autorisation d'Exploitation (AEX) reçue par AUPLATA ainsi que les surfaces couvertes par le permis de construire (installations techniques et opérationnelles sur le site) ont été libérées de toute contrainte archéologique. Ces levées partielles ont été accordées après une phase de prospection archéologique réalisée en 2005, ces recherches n'ayant pas révélé de sites importants sur les surfaces concernées, démontrant ainsi le caractère très localisé de ce type de site archéologique.

La Société estime toutefois que le risque global lié à ces contraintes archéologiques n'est pas de nature à remettre en cause la mise en exploitation du site de Yaou sur la base du PEX. Il est en outre très peu probable que les éventuelles restrictions pouvant survenir concernent l'intégralité des surfaces couvertes par le permis d'exploitation dont dispose la Société sur le site de Yaou. Ceci aurait effectivement un impact marginal sur le niveau d'activité d'AUPLATA, la Société pouvant alors privilégier d'autres zones en termes d'exploitation.

Il est en outre à noter qu'aucun site de ce type dans la région n'a depuis 1952 fait l'objet d'étude archéologique approfondie.

Il est enfin indiqué qu'au titre de ses activités, la Société est tenue de respecter la réglementation relative à la préservation de l'environnement (voir paragraphe 7.7.2 « Risques liés à l'environnement »).

7.7.4. Situation particulière du Moratoire du Parc Amazonien de la Guyane

Un décret de février 2007 a officialisé la création du Parc Amazonien de Guyane. La préservation de ce site ainsi que la défense du sort des amérindiens présents sur cette région sont des enjeux très importants pour certaines associations locales. Certaines voix s'élèvent pour soutenir les demandes exprimées par les populations amérindiennes Wayana afin que ces dernières obtiennent la garantie d'interdiction de l'orpaillage sur leur zone de vie, en accompagnement du décret relatif au Parc Amazonien. À ce titre, l'État sera donc très attentif à la mise en œuvre de projets miniers pouvant avoir un impact sur la préservation de ce parc, et donc dans l'octroi de permis d'exploitation au profit des groupes miniers.

Si la protection et la préservation de sites en Guyane venait à s'étendre sur l'un ou l'autre des sites du Groupe, cela pourrait éventuellement engendrer de nouvelles contraintes et/ou des coûts supplémentaires, ou une réduction du périmètre d'exploitation du Groupe.

7.8. Risques liés à certains contrats d'acquisition de titres miniers

7.8.1. Risques liés au droit de retour prévu dans le cadre de l'acquisition de SMYD

Dans le cadre de l'acquisition de 50% du capital de la Société Minière Yaou Dorlin auprès de Golden Star Resources Ltd. intervenue le 10 décembre 2004, il est prévu au bénéfice de Golden Star Resources Ltd. un «Droit de Retour» au terme duquel :

Si un minimum de 5 millions d'onces d'or prouvées et probables était trouvé à tout moment dans l'avenir sur les propriétés SMYD, et telles que déterminées par une étude de faisabilité réalisée par un consultant indépendant qualifié, selon les normes canadiennes 43-101, à la demande de et payée soit par AUPLATA, soit par Golden Star Resources Ltd., cette dernière bénéficie d'un « Droit de Retour » lui permettant d'acquérir 50% des droits, titres et intérêts dans SMYD en contrepartie d'un paiement égal à trois fois les dépenses encourues par SMYD et AUPLATA, et liées aux titres miniers de la SMYD, réalisées entre le 10 décembre 2004 et l'exercice par Golden Star Resources Ltd. de son « Droit de Retour ».

Cette clause insérée au contrat, pour une durée illimitée, pourrait constituer un risque pour AUPLATA en ce qu'elle devrait céder 50% des droits détenus dans SMYD à Golden Star Resources.

A la date du présent document, aucune étude de faisabilité n'a été menée sur les sites de Yaou et Dorlin, et AUPLATA n'envisage pas la réalisation d'une telle étude. Golden Star Resources Ltd. pourrait toutefois, à ses frais, réaliser cette étude.

Toutefois, il convient de noter que, compte tenu du protocole de vente récemment signé entre Golden Star Resources Ltd. et AUPLATA, Golden Star Resources Ltd. s'est désengagé de l'ensemble de ses titres miniers détenus en Guyane

À ce jour, aucune réserve prouvée ou probable au sens des normes canadiennes 43-101, n'a été identifiée sur les sites de Yaou ou Dorlin. Le Groupe estime donc que ce risque est peu important.

7.8.2. Risques liés à l'accord d'option sur le PER Bon Espoir

Dans le cadre de l'acquisition du portefeuille de titres miniers à Golden Star Resources Ltd., la Société a repris l'accord d'option qui liait Golden Star Resources Ltd. et Gold Fields Exploration BV. En vertu de cet accord, Gold Fields Exploration BV dispose d'une option d'acquisition de 65% du PER Bon Espoir pour un prix correspondant à 300% des dépenses qu'ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL réaliserait sur le PER Bon Espoir si une étude de faisabilité aux normes de l'Australasian Code for Reporting of Mineral Resources and Ore Reserves démontrait des réserves exploitables de plus de 1,5 millions d'onces. Cette option reste valable jusqu'à une date qui est au plus tôt la date de réalisation de l'étude de faisabilité ou au plus le 7 octobre 2014.

À ce jour, aucune étude de faisabilité telle que mentionnée ci-dessus n'a été menée sur le PER Bon Espoir. Le Groupe estime donc que ce risque est peu important.

7.9. Assurances et couverture des risques

La politique du Groupe en matière d'assurances l'a conduit à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels il est susceptible d'être exposé, et pouvant être assurés. Bien que le Groupe envisage de continuer à appliquer cette même politique dans le cadre du développement futur de son activité, AUPLATA n'est pas couverte de manière totale contre tous les risques inhérents à ses activités. La survenance d'un événement significatif contre lequel le Groupe n'est pas totalement assuré pourrait avoir un effet défavorable sur ses opérations. Par ailleurs, compte tenu de la singularité de son activité et de sa localisation géographique, certaines couvertures de la Société sont, ou pourraient, dans le futur, devenir indisponibles ou prohibitives en termes de coût.

Les polices d'assurance sont conclues sur des bases annuelles et prévoient des tacites reconductions année par année. Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

8. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

8.1. Abandon de créance au profit ARMINA

La société AUPLATA SA a abandonné en date du 12/04/2013 le solde de la créance dont elle disposait sur sa filiale à 100%, la société ARMINA RESSOURCES MINIERES, à hauteur de 2 443 772,82 €. Cette créance, acquise dans le cadre du protocole de vente signé entre AUPLATA et GOLDEN STAR le 19 novembre 2009, a été inscrite dans les comptes d'AUPLATA pour un montant de 1\$.

Cet abandon de créance a été réalisé pour doter la filiale de capitaux propres positifs.

8.2. Augmentation de capital des sociétés ARMINA et CMD

Le capital de la société ARMINA RESSOURCES MINIERES a été augmenté de 1 306 695 € en date du 15 mars 2013.

Le capital de la société COMPAGNIE MINIERE DE DORLIN a été augmenté de 1 270 000 € en date du 15 mars 2013.

Ces augmentations de capital souscrites à 100 % par AUPLATA SA sont destinées à financer les efforts d'exploration.

8.3. Finalisation de l'accord avec Columbus

Selon les termes de l'accord opérationnel et capitalistique (l'« Accord ») entré en vigueur le 29 juin 2011 entre les sociétés AUPLATA, et Columbus Gold Corporation (« COLUMBUS »), cette dernière pouvait devenir, à terme, propriétaire de 100% des concessions Paul Isnard détenues par la filiale SOTRAPMAG en contrepartie d'une émission de titres COLUMBUS, de dépenses d'exploration minimum (7 MUSD sous 2 ans) et de la réalisation d'une étude de faisabilité dans un délai maximal de 4 ans.

Par un courrier en date du 17 avril 2012, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a estimé les capacités techniques et financières de COLUMBUS comme acceptables et en conséquence a fait part de sa non opposition au transfert des actions de SOTRAPMAG à COLUMBUS.

La cession de SOTRAPMAG a été finalisée le 16 janvier 2013.

8.4. Coupon obligataire

Le troisième coupon d'un montant de 595 647 € a été versé aux obligataires le 27 février 2013.

9. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le Groupe poursuit l'optimisation de ses usines de gravimétrie pour en améliorer le rendement par des investissements de maintenance, de remplacement et de modernisation.

Le Groupe a également pour objectif de renforcer ses dépenses de prospection et d'exploration sur les sites de Dieu Merci et Yaou.

En vue d'assurer une présence sur le site de Dorlin, une filiale spécifique a été créée : la Compagnie Minière de Dorlin. Outre le fait d'accroître la production d'or du Groupe, l'exploitation du site de Dorlin permet également de sécuriser cette zone minière à travers la présence de personnel, et ainsi éviter son exploitation illégale, mais aussi de contribuer au développement économique du tissu local.

Le Groupe continue à estimer que l'avenir de l'industrie aurifère en Guyane passe par des traitements chimiques respectueux de l'environnement. Des études préliminaires sont toujours en cours afin de préparer une possible cyanuration.

10. Présentation des Comptes sociaux d'AUPLATA SA

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012 vous sont présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce comme ils l'avaient été l'année dernière.

10.1. Bilan à la clôture de l'exercice

1) Actif

- L'actif immobilisé après amortissements s'élève à 11.291 K€.
- La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pratiquée sur l'exercice s'élève à de 1.236 K€.
- La Société détient en portefeuille au titre des « participations » les sociétés suivantes pour un montant net total de 7.872 K€
 - la totalité des parts de la société SMYD S.A.S soit 13 868 059 €, totalement dépréciés
 - les titres ARMINA RESSOURCES MINIÈRES pour 248 610.37 €, totalement dépréciés
 - les titres SOTRAPMAG pour 1 245 348.77€
 - les titres COLUMBUS pour 6 484 864.24 €
 - les titres CMD9 pour 5 000 €
 - Les titres CMD pour 130 000 €
 - Les titres VERDAL DEFORESTAGE pour 6 600 €
- L'actif circulant s'élève à 10 958 K€ dont 159 K€ de charges constatés d'avance.
- Les comptes courants que la Société détient dans ses filiales d'un montant brut au 31 décembre 2012 de 11.283 K€ dont 10.011 K€ ont été provisionnés à cette même date.

2) Passif

- Les capitaux propres à la clôture de l'exercice se montent à 10.279 K€.
- Les dettes s'établissent à un montant de 11.000 K€, en augmentation de près de 18% par rapport à l'exercice 2011, hors emprunt obligataire.

10.2. Compte de résultat

- Les revenus de la Société sur l'exercice se composent essentiellement de la vente de la production d'or, pour un montant de 14.128 K€, en progression de 83% par rapport à la même période de 2011, et de prestations de services (y compris aux filiales) et de ventes de marchandises pour un montant de 1.139 K€. Le prix moyen de vente du kilo d'or sur l'ensemble de l'exercice s'est élevé à 41 821 €.
- Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit en bénéfice de 2.017 K€, contre une perte de 3.946 K€ l'année passée.
- Le résultat comptable de l'exercice s'établit en bénéfice de 868 K€, contre une perte de 2.884 K€ en 2011.

11. Résultats économiques et financiers des filiales

11.1. Résultats économiques et financiers de SMYD SAS

L'exercice clos le 31 décembre 2012 de SMYD SAS (« SMYD ») se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 6.808 K€ en progression de 25% par rapport à 2011.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont accrues de 35% à 8.040 K€ contre 5.931 K€ en 2011. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance des dépenses de carburants et de pièces de rechange notamment pour les engins de carrière. La hausse des achats et charges externes reflète la sous-traitance minière.
- Au 31 décembre 2012, l'effectif de la SMYD était de 33 personnes (dont 12 apprentis).
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de 711 K€.
- Au 31 décembre 2012, le total du bilan de la société s'élevait à 2.311 K€.

11.2. Résultats économiques et financiers d'ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL

L'exercice clos le 31 décembre 2012 d'ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL (« ARMINA ») se caractérise de la manière suivante :

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 372 K€ et sont essentiellement constitués de refacturations à AUPLATA et ses sociétés sœurs, SMYD, SOTRAPMAG et CMD9 ainsi que d'une production immobilisée liés aux travaux d'exploration sur le PER Bon Espoir pour un montant de 195 K€.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 508 K€ contre 522 K€ en 2011. Cette progression s'explique par les dépenses réalisées pour la campagne d'exploration sur le PER Bon Espoir.
- Au 31 décembre 2012, l'effectif d'ARMINA était de 2.
- Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 867 K€ contre une perte de 158 K€ en 2011.
- Au 31 décembre 2012, le total du bilan de la société s'élevait à 635 K€.

11.3. Résultats économiques et financiers de SOTRAPMAG SAS

Il est précisé qu'en vertu de l'Accord entre la Société et COLUMBUS, la société SOTRAPMAG sera cédée à cette dernière en 2013.

L'exercice clos le 31 décembre 2012, se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires de la société s'est élevé à 138 K€ au cours de l'année 2012.
- Les travaux d'exploration menés par COLUMBUS sur le site de Montagne d'or ont été immobilisés pour un montant de 1 529 K€.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 179 K€.
- Au 31 décembre 2012, l'effectif de la société était de 9 personnes.

- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de 498 K€.
- Au 31 décembre 2012, le total du bilan de la société s'élevait à 3.262 K€.

11.4. Résultats économiques et financiers de VERDAL REFORESTAGE

L'exercice clos le 31 décembre 2012 de VERDAL REFORESTAGE se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 22 K€.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se montent à 51 K€.
- Au 31 décembre 2012, l'effectif de VERDAL REFORESTAGE était de 1 personne.
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de 28 K€.
- Au 31 décembre 2012, le total du bilan de la société s'élevait à 12 K€.

11.5. Résultats économique et financiers de CMD

L'exercice clos le 31 décembre 2012 de CMD se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 6 K€.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se montent à 601 K€.
- Au 31 décembre 2012, l'effectif de CMD était de 6 personnes.
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de 322 K€.
- Au 31 décembre 2012, le total du bilan de la société s'élevait à 1.248 K€.

11.6. Résultats économiques et financiers de CMD9 SAS

La société CMD9 SAS (« CMD9 ») a engagé des dépenses relatives à la préparation du dépôt d'un dossier de permis de recherche.

- La société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 8 K€ et immobilisées à hauteur de 3 K€
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de 4 K€

12. Évolution du cours de bourse

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du cours et des volumes échangés sur Alternext depuis le 1^{er} janvier 2012 :

Mois	Clôture	Plus Haut	Plus Bas	Nombre de titres	Capitaux
		En €	En €	échangés	En K€
janv-12	1,96	2,19	1,41	2 952 902	5 257
févr-12	1,83	1,96	1,78	895 204	1 655
mars-12	1,64	1,86	1,65	653 854	1 115
avr-12	1,63	1,75	1,36	727 169	1 130
mai-12	1,37	1,63	1,34	445 260	639
juin-12	1,31	1,49	1,3	341 182	475
juil-12	1,37	1,5	1,22	691 555	967
août-12	1,51	1,56	1,31	704 322	1 007
sept-12	1,89	1,9	1,48	1 367 169	2 354
oct-12	1,7	1,89	1,63	596 621	1 061
nov-12	1,66	1,72	1,55	630 882	1 027
déc-12	1,48	1,66	1,44	812 702	1 258

Source : www.euronext.com

13. Actionnariat

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2012 : En dehors de OSEAD, NG2 et PELICAN Venture capital, à la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

	Au 31 décembre 2012			
	Actions	%	Droits de vote	%
OSEAD	322 580,00	1,49%	322 580,00	1,49%
NG2	2 580 645,00	11,89%	2 580 645,00	11,89%
Pelican Venture	1 449 952,00	6,68%	1 449 952,00	6,68%
Hydrosol	471 557,00	2,17%	471 557,00	2,17%
Public	16 875 654,00	77,77%	16 875 654,00	77,77%
Total	21 700 388,00	100,00%	21 700 388,00	100,00%

14. Etat récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants et les personnes assimilées mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Le tableau ci-dessous récapitule les opérations sur titres déclarées par les dirigeants et les personnes assimilées en 2012 :

Dirigeants et personnes assimilées	Acquisitions (en nombre de titres)	Cessions (en nombre de titres)
OSEAD	322 580	-
NG2	2 580 645	-

15. Proposition d'affectation des résultats

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes de la Société, qui vous sont présentés, font ressortir un bénéfice comptable de 868.638,05€.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat en totalité au compte « Report à Nouveau » qui serait ainsi diminué de (38.696.070,19) € à (37.827.432,14) €.

16. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions des articles 158-3 2° et 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices sociaux.

17. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, de dépenses et charges du type de celles visées à l'alinéa 4 de l'article 39 de ce même code sous le nom de « Dépenses somptuaires ». De même, nous vous informons qu'il n'y pas eu d'amortissements excédentaires visés à ce même article.

18. Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

Les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce figurent en annexe du présent rapport.

19. Actionnariat de référence

Au 31 décembre 2012, aucun actionnaire (seul ou de concert) ne contrôle la Société. Il est à noter que parmi ses actionnaires, la Société dispose de deux actionnaires de référence agissant de concert, OSEAD et NG2 SAS. Au 31 décembre 2012,

- Osead détient 1,49% du capital et des droits de vote,
- NG2 détient 11,89% du capital et des droits de vote.

20. Détention du Capital par les salariés au 31 Décembre 2012

Au 31 décembre 2012, le Groupe comptait 114 salariés dont 53 pour la Société, à cette même date les salariés du Groupe détenaient 0,01% du capital et 0,01% des droits de vote.

À la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie l'article 225.102 du Code de Commerce est nulle.

21. Détention par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2012, la Société ne détenait aucune de ses propres actions. Nous vous proposons de permettre à la Société le rachat et l'autocontrôle de ses propres actions en vue de les attribuer et/ou de consentir des options conformément aux dispositions des articles L. 225-206 II et L. 225-208 du Code de Commerce.

22. Liste des autres mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées dans d'autres sociétés au sens de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce

Nous vous informons que ces mandats et fonctions ont été indiqués à la Société par écrit par chaque personne concernée suite à la demande que leur a adressée Monsieur le Président. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'avons pas la possibilité de vérifier l'exhaustivité de cette liste.

Cette liste est jointe en annexe du présent rapport.

23. Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Nous vous présentons les rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux par la Société et des sociétés contrôlées par AUPLATA durant l'exercice écoulé. À l'exception de Monsieur Didier Tamagno, Directeur Général jusqu'au 29 juin 2012, puis Directeur Général Délégué, qui a perçu une rémunération globale brute de 111 K€, aucun autre mandataire social n'a perçu de rémunération et/ou avantages au cours de l'exercice 2012.

Enfin, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2012, a décidé de ne pas allouer de jetons de présence au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2012. Aucun jeton n'a donc été versé à ce titre.

24. Liste des documents annexés au présent rapport de gestion

1. Tableau des délégations
2. Tableau des mandats
3. Tableau des engagements et conventions L. 255-38 et suivants
4. Tableau du résultat des 5 derniers exercices
5. Tableau détention 5 %

* *

*

Nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait à Paris, le 30 avril 2013

Le Conseil d'Administration